

Arrêté du 19 janvier 2001 modifiant la Nomenclature générale des actes professionnels des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux

19/01/2001

Voir désormais la [liste des actes et prestations pris en charge ou remboursés par l'assurance maladie](#)

Mots clés : Nomenclature générale - Actes de professionnels - Médecins - Chirurgiens-dentistes - Sages-femmes - Auxiliaires médicaux